

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté		
AVIS N° 2022 – 03		
Date validation officielle : 10/02/2022	Objet : Carte d’alerte chauves-souris et éolien	Vote : unanimité

Le CSRPN, réuni le 10/02/22, a examiné la méthodologie adoptée pour la production de la carte d’alerte chauves-souris et éolien proposée par la CPEPESC avec l’appui de la SHNA.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de la séance plénière du 10/02/2022 sur la base de la présentation de Arnaud Lacoste, CPEPESC.

Vu le souhait formulé par les membres du CSRPN pour la production d’un outil d’aide aux enjeux éoliens vis-à-vis des chiroptères, semblable à celui développé par la LPO BFC pour l’avifaune (avis n° 2020-19),

Vu la méthodologie adoptée en Pays-de-Loire,

Vu la hiérarchisation des espèces qui en résulte pour la Bourgogne-Franche-Comté,

Vu la cartographie de synthèse résultant de ce travail,

Considérant :

- l’important développement des projets éoliens en région Bourgogne-Franche-Comté,
- les risques d’impact que présentent les parcs éoliens pour la faune volante et en particulier la chiroptérofaune,
- l’absence de carte identifiant les zones à enjeux pour les chiroptères vis-à-vis de l’éolien,
- l’utilité pour les services instructeurs de l’État de disposer d’outils d’aide à la décision dans le cadre des études d’impact qui lui sont soumises.

Le CSRPN :

- reconnaît que la cartographie proposée offre aux agents instructeurs en DREAL un 1^{er} niveau d’analyse sur la base des données de gîtes recensées en région,
- pointe le caractère trop contraint de l’exercice, conduit dans un délai insuffisant et reposant sur plusieurs niveaux d’hypothèses,
- indique que les données de mortalité issus des suivis environnementaux des parcs éoliens devraient être exploitées pour alimenter ce travail,
- estime que le poids donné aux sites hivernaux est exagéré, sachant que les milieux forestiers sont plus sensibles, et que l’activité de swarming nécessite aussi d’être étudiée davantage. Par ailleurs la période hivernale n’est sans doute pas celle sur laquelle le risque de collision est le plus marqué, comparativement aux transits printaniers et automnaux,
- trouverait intéressant de réaliser une comparaison des données avifaunes et chiroptères pour évaluer d’éventuelles zones « blanches »,
- souligne la nécessité de compléter cette première étude par une modélisation spatiale visant à qualifier la capacité des milieux (forestiers notamment) à abriter des populations. Pour ce volet modélisation, il serait utile et intéressant de se rapprocher des laboratoires Chrono Environnement et Thema.

Le CSRPN demande :

- que la carte produite soit accompagnée d'une notice et ne soit pas diffusée en l'état, compte-tenu des limites de l'analyse et du risque de mauvaise interprétation pour des non-spécialistes,
- que soit envisagé l'ajout d'un masque (blanc, hachuré...) sur les zones où la CPEPESC et la SHNA considèrent que les données sont insuffisantes et ne permettent pas d'utiliser la carte actuelle,
- que des axes de recherche spécifique sur les transits (automnaux et printaniers), les sites de swarming et les milieux forestiers soient renforcés et pris en compte,
- que les protocoles de suivi post-implantation soient respectés strictement, et que les résultats soient valorisés,
- qu'une proposition de méthode pour compléter ce premier travail soit présentée à nouveau devant le Conseil dans les 2 ans.

Par conséquent, au vu de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sous réserve des demandes formulées ci-dessus et des limites identifiées.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU